

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

FORMATION DU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CDL)

MODULE II

RECHERCHE DE FINANCEMENT

Projet PROMIRE

©juillet 2025

MODULE 2 : Recherche de financement



Table des matières

1_	III.2 FINANCEMENT DES PDL	4
1.1.	III.2.1 Stratégie de mobilisation des ressources	4
1.1.1.	III.2.1.1 Financements internes	4
	Les ONG locales, nationales et autres structures nationaux	5
1.1.2.	III.2.1.2 Financements externes	5
1.1.3.	Les fondations d'actions sociales	6
2_	III.3 RISQUES	7

1_ III.2 FINANCEMENT DES PDL

1.1. III.2.1 Stratégie de mobilisation des ressources

Le PDL a fait ressortir une matrice d'actions prioritaires qui devront ensuite être formulées en projets et actions d'accompagnement budgétisés. Au regard des interactions entre les acteurs en présence, plusieurs mécanismes peuvent être exploités en lien avec les parties prenantes, notamment l'État, le Conseil Régional, les opérateurs économiques ainsi que les partenaires au développement, les ONG locales et la population elle-même. Ces mécanismes de financements peuvent être internes et externes.

1.1.1. III.2.1.1 Financements internes

Concernant la mobilisation des ressources au niveau local et national, le village peut se servir de divers instruments de financement comme le budget du Conseil Régional du Hambol et du Fonds d'Investissement en Milieu Rural.

À travers la loi n° 2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier, fiscal et domanial ainsi que celle n° 2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences de l'État aux collectivités, les collectivités territoriales sont les premiers maillons du développement local. Ainsi, pour la mise en œuvre des actions prioritaires du PDL des Villages de la région du Hambol, le village peut bénéficier du budget d'investissement du Conseil Régional Hambol en termes de dons, appuis techniques, apport en numéraires, construction d'infrastructures. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de son futur PSD, plusieurs actions identifiées dans la matrice d'actions prioritaires peuvent ainsi être prises en compte par le Conseil Régional du Hambol.

Le Fonds d'Investissement en Milieu Rural, mis en place par l'arrêté interministériel MEF/MINAGRI du 21 novembre 2007, est géré par le Conseil du Café-Cacao (CCC). Le FIMR permet de financer la réalisation d'infrastructures dans les domaines de l'entretien des pistes agricoles, de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique villageoise, de l'électrification solaire et de la sécurité en milieu rural. Importante zone de production de cacao, le village pourrait bénéficier du fonds du FIMR, même si tous sont unanimes à reconnaître que l'intervention du CCC ne s'est limité pour l'instant qu'à la sensibilisation des producteurs sur la démarche qualité.

Aussi, faut-il ajouter le fonds d'entretien routier disponible à APROMAC qui est destiné pour le reprofilage des routes villageoises.

- ***Conventions de partenariats entre les Villages et les sociétés d'exploitations forestières et agricoles***

La loi N° 2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier en son article 131 stipule que «la taxe de développement régional est due par toute personne exploitant les ressources naturelles de la région. Par ressources naturelles, il faut entendre notamment « les cours d'eau, les ressources minières et forestières ». Cette loi permet donc au village de bénéficier, par le truchement du Conseil Régional ou directement de la part d'opérateurs économiques, de ressources (techniques, matériels, financières etc.) provenant d'entités exploitant localement les richesses agricoles. Sur cette base, le village pourrait bénéficier d'appuis d'opérateurs économiques afin de contribuer au financement des actions contenues dans sa matrice d'actions prioritaires.

- ***Contributions volontaires des populations***

Outre sa disponibilité à constituer une main d'œuvre pour les travaux d'intérêt communautaire, la population constitue une source de financement pour la mise en œuvre de certains projets. Les populations de certains villages ont déjà illustré cette capacité lors de la construction de l'école primaire du village....

Dans la mise en œuvre de son mandat, le CDL est d'ailleurs chargé, entre autres, de collecter la contribution de la population pour la mise en œuvre de projets communautaires avec les contributions des ONG locales.

Les ONG locales, nationales et autres structures nationaux

Pour le financement ou la réalisation des projets, certaines ONG locales peuvent être sollicitées.

1.1.2.III.2.1.2 Financements externes

Au niveau international plusieurs Institutions œuvrant dans la conservation et dans la protection de la faune et de la flore peuvent potentiellement apporter un appui à la mise en œuvre des projets identifiés par les populations.

- Tableau 1: Panorama des guichets de financement

Noms du Fonds	Objectifs	Types de financement
Fonds Vert pour le Climat (GCF)	Promouvoir le changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résistantes au climat en fournissant un appui aux pays en développement pour : -limiter ou réduire les émissions de gaz à effet de serre -s'adapter aux impacts du changement climatique	Subventions, prêt concessionnels, dette subordonnée, fonds et garanties
Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF)	Mission unique: atténuer l'impact des activités humaines sur l'environnement. Secteurs : Biodiversité, Produits chimiques et déchets, Changement climatique, Foresterie, Eaux internationales, Utilisation et dégradation des sols,	Majoritairement des subventions, mais aussi des prêts concessionnels. Existence d'un «Small Grants Programme» pour les acteurs non étatiques pour le financement, jusqu'à 50 000 US\$ pour des projets «à base communautaire)
Fonds pour l'Adaptation (AF)	Financer des projets concrets d'adaptation et des programmes pilotes pour réduire les effets négatifs du changement climatique	-Subventions de coopération Sud Sud ; -Subvention d'assistance de formulation de projets ; -Subvention d'assistance technique pour les politiques environnementales et sociales, et de genre
Les bailleurs du développement		
Agence Française de Développement (AFD)	Le groupe Agence française de développement (AFD) finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable.	Majoritairement des subventions, mais aussi des prêts concessionnels.

	<p>Elle intervient dans les domaines suivants :</p> <p>Climat, biodiversité, paix, éducation, urbanisme, santé, gouvernance</p> <p>Un objectif central : 50% des projets du groupe AFD (Agence + Proparco) doivent avoir des co-bénéfices climat.</p>	
Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GiZ)	<p>La GIZ est l'agence allemande de coopération internationale pour le développement. Elle traite les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement économique rural • Conservation de la biodiversité • Environnement • Gouvernance des ressources • Énergies renouvelables et efficacité énergétique • Emploi et développement des affaires • Secteur de la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> -Subventions de coopération Nord Sud ; -Subvention d'assistance de formulation de projets ; -Subvention d'assistance technique pour les politiques environnementales et sociales, et de genre
Banque Mondiale	<p>Nouveaux engagements pris à la faveur de son plan d'action climat 2021-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -50% dédié à l'adaptation ; -Privilégie la mobilisation du capital privé: marchés carbone, obligations vertes, etc. ; -Approche programmatique à travers les "Country Climate and Development Reports" (CCDRs) 	<ul style="list-style-type: none"> -Subventions de coopération Sud Sud et Nord Sud; -Subvention d'assistance de formulation de projets ; -Subvention d'assistance technique pour les politiques environnementales et sociales, et de genre
Fonds de développement de l'Union Européenne	<p>Cadre d'investissement pour les subventions, les mélanges et les garanties pour lever des fonds privés, par l'intermédiaire du Fonds européen pour le développement durable Plus (FESD+) et de garantie pour l'action extérieure</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Subventions de coopération; -Subvention d'assistance de formulation de projets ; -Subvention d'assistance technique pour les politiques environnementales et sociales, et de genre

1.1.3. Les fondations d'actions sociales

Elles sont nombreuses en Côte d'Ivoire et dans le monde.

Pour les projets de développement dans vos villages, nous vous invitons à vous rapprocher des fondations suivantes :

- La fondation Orange pour en bénéficier de son projet 3 projets pour un village.
- La Fondation MTN pour ses actions sociales. Rendez-vous sur le site ci-dessous:

(<http://www.ticeduforum.ci/comment-faire-financer-son-projet-par-la-fondation-mtn-cote-divoire/>)

- La fondation Didier Drogba etc.

2_ III.3 RISQUES

Les risques pouvant entravés le suivi-évaluation du PDL sont :

- la non-tenue des réunions et des rencontres pour évaluer le PDL ;
- la non-production de rapports périodiques ;
- l'attentisme des acteurs ;
- les rivalités politiques et conflits d'intérêts ;
- les antivaleurs culturelles ;
- la non-application de textes réglementaires ;
- la sous-information ;
- le niveau limité de formation des responsables en charge du suivi ;
- l'absence de collaboration avec les structures politico-administratives et autres acteurs de développement.

Ces risques identifiés sont majeurs. Par conséquent, en termes de solutions palliatives, une campagne de sensibilisation accrue des principaux acteurs devrait accompagner le processus de mise en œuvre du PDL. Un plan de communication devrait soutenir également le processus et mettre l'ensemble des partenaires et la communauté au même niveau d'information sur les objectifs fixés, les états financiers et les résultats atteints.